



SYNDICAT DES ARCHITECTES DE LOIRE ATLANTIQUE
APPEL DE COTISATION

Cotisation 2019 (non assujettie à la TVA)	Modalités de règlement pour une année
Pour les adhérents UNSFA 44 inscrits à l'Ordre au-delà de trois ans	Deux formules au choix : - un chèque de 300 € ou - quatre chèques de 75 €
Accueil jeunes architectes inscrits à l'Ordre des Architectes depuis moins de trois ans	- un chèque de 75 €
Soutien aux adhérents UNSFA retraités	- un chèque de 75 €

Sont inclus dans la cotisation : L'accès aux services social et juridique de l'U.N.S.F.A. Nationale et l'abonnement à la revue Passion Architecture.

 Cotisation année 2019	Nom :
	Prénom :
	Société :
	Adresse :

	Téléphone :
Fax :	
Email :	

Le secrétariat du Syndicat National UNSFA précise que chaque adhérent sera enregistré dès réception de la cotisation départementale transmise par son représentant en Loire Atlantique. Salutations confraternelles
Gilles CHABENES, Président de l'UNSFA 44.

Ce document complété est à envoyer avec votre règlement à :
Gilles CHABENES, architecte
Le Nantil - Bâtiment A - 1, rue Célestin FREINET, 44200 NANTES